

DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION A TIR D'ANIMAUX NUISIBLES

Arrêté ministériel du 2 août 2012 modifié fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction
des espèces d'animaux classées nuisibles sur l'ensemble du territoire métropolitain (art. R.427-6 et suivants du Code de l'Environnement)

Je soussigné (nom, prénom) : _____

Demeurant à (adresse complète) : _____

Téléphone (fixe – portable) : _____ Fax/mail : _____

Agissant en qualité de : Cocher la ou les case(s) correspondante(s)

propriétaire fermier délégué du propriétaire ou du fermier
et détenteur du droit de destruction de nuisibles

DEMANDE L'AUTORISATION DE DETRUIRE A TIR LA PIE BAVARDE

En vue de protéger : Cocher la ou les case(s) correspondante(s)

| | |
|--|---------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Mes cultures : préciser la nature des cultures à protéger : <input type="checkbox"/> cultures maraîchères : _____ <input type="checkbox"/> vergers : _____ | |
| COMMUNE(S) DE SITUATION Lieux dits – superficie (ha) dont boisée (ha) | PARCELLES CADASTREES CONCERNEES |
| | |

| | |
|---|---------------------------------|
| <input type="checkbox"/> La reproduction de la faune <input type="checkbox"/> Enclos de pré-lâcher de petit gibier chassable <input type="checkbox"/> Groupement d'intérêt cynégétique (G.I.C. faisane ou perdrix) (Conservation et restauration des populations de petit gibier chassable faisant l'objet de prédateurs par les pies bavardes) | |
| COMMUNE(S) DE SITUATION Lieux dits – superficie (ha) dont boisée (ha) | PARCELLES CADASTREES CONCERNEES |
| | |

Dans les deux cas, il conviendra de préciser les différents moyens qui ont été mis en place avant votre demande :

| |
|---|
| <u>Moyens de prévention des dégâts mis en place</u> (moyens d'effarouchement.....) : _____ _____ _____ |
|---|

Joindre un plan au 1/25000è (ou assemblage cadastral 1/5000è) de format 29,7 x 42 cm ou 21 x 29,7 cm sur fond I.G.N., cadastral ou orthophoto portant nom et prénom du demandeur ainsi que l'année concernée par cette demande d'autorisation.

A transmettre à l'adresse suivante :

Direction départementale des territoires de Seine-et-Marne
 Service Environnement et Prévention des risques
 Pôle forêt, chasse, pêche, milieux naturels
 A l'attention de Mme DEVILLE Martine
 (mail. : martine.deville@seine-et-marne.gouv.fr)
 BP 596
 77005 MELUN CEDEX

Tournez la page SVP

Je déclare avoir délégué mon droit aux personnes nominativement désignées ci-dessous qui devront être en possession d'une délégation écrite si je n'assiste pas aux opérations de destruction, conformément au plan joint à cette demande :

| LISTE TIREUR(S) DELEGUE(S) pour effectuer les destructions | | |
|--|---------|--------------|
| NOM et Prénom | adresse | N° de permis |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

J'ai pris note que pour la pie bavarde, le tir ne peut s'effectuer qu'à partir de postes fixes matérialisés de main d'homme dans les cultures maraîchères, les vergers, les enclos de pré-lâcher de petit gibier chassable et sur les territoires des unités de gestion cynégétique désignés dans le schéma départemental de gestion cynégétique où sont conduites des actions visant à la conservation et à la restauration des populations de petit gibier chassable qui font l'objet de prédatations par les pies bavardes nécessitant leur régulation.

Le propriétaire, possesseur ou fermier, procède personnellement aux opérations de destruction des animaux nuisibles, y fait procéder en sa présence ou délègue par écrit le droit d'y procéder. Le délégataire ne peut percevoir de rémunération pour l'accomplissement de sa délégation. (Code de l'Environnement - article R. 427-8).

Je déclare être détenteur du droit de destruction des animaux nuisibles sur les territoires visés à la présente demande **ou** avoir reçu délégation écrite de ce droit et **je m'engage** à présenter celle-ci lors de contrôle aux agents chargés de la police de la chasse.

Je m'engage à transmettre à la Direction départementale des territoires de Seine-et-Marne, dans les 10 jours suivant la période de destruction, un compte rendu contenant le nombre d'oiseaux détruits (même néant).

Fait à _____, le _____

Signature